

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

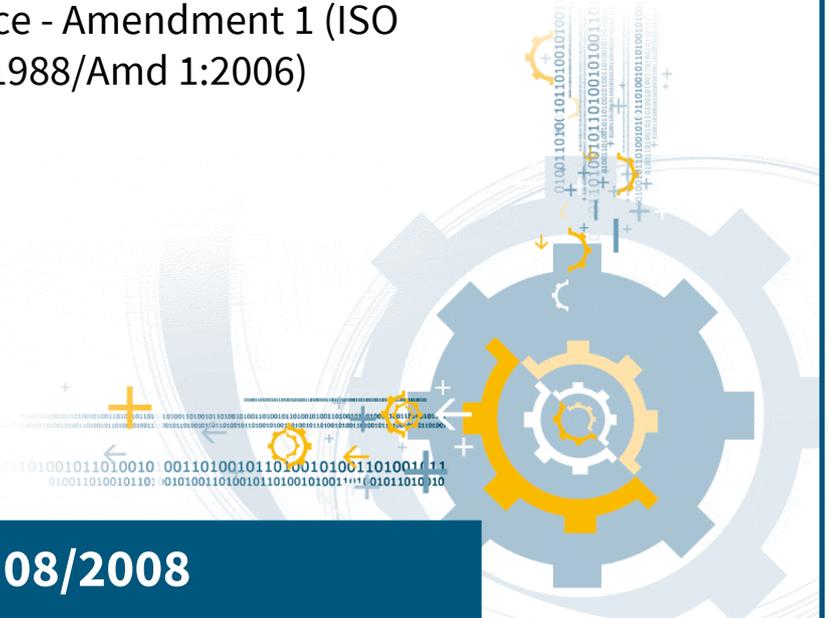
ILNAS-EN ISO 4651:1995/A1:2008

**Caoutchoucs et plastiques alvéolaires -
Détermination de la capacité
d'amortissement dynamique -
Amendement 1 (ISO 4651:1988/Amd**

Schaumstoffe aus Kautschuk und
Kunststoffen - Bestimmung der
Stoßabsorption - Änderung 1 (ISO
4651:1988/Amd 1:2006)

Cellular rubbers and plastics -
Determination of dynamic cushioning
performance - Amendment 1 (ISO
4651:1988/Amd 1:2006)

08/2008



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 4651:1995/A1:2008 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 4651:1995/A1:2008.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 4651:1995/A1:2008

NORME EUROPÉENNE **EN ISO 4651:1995/A1**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

Août 2008

ICS 83.100

Version Française

**Caoutchoucs et plastiques alvéolaires - Détermination de la
capacité d'amortissement dynamique - Amendement 1 (ISO
4651:1988/Amd 1:2006)**

Schaumstoffe aus Kautschuk und Kunststoffen -
Bestimmung der Stoßabsorption - Änderung 1 (ISO
4651:1988/Amd 1:2006)

Cellular rubbers and plastics - Determination of dynamic
cushioning performance - Amendment 1 (ISO
4651:1988/Amd 1:2006)

Le présent amendement A1 modifie la Norme européenne EN ISO 4651:1995. Il a été adopté par le CEN le 30 juillet 2008.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles l'amendement doit être inclus, sans modification, dans la norme nationale correspondante. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN ou auprès des membres du CEN.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles